

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix -sept le mardi 14 novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Robert MABILLOTTE, Loïc TAPISSIER, Jean-François GOMEZ, Philippe PICQUE. Mmes Sophie FOUCAULT, Sophie CHAUMEIL, Isabelle DESHAYES, Annick DUPONT, Isabelle POSTEL, Pascaline HAMONIER.

Excusés : Mrs Frédéric LANGLOIS, Patrick DELANDE.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION POUR ADHESION ADTO (Association Départementale pour les Territoires de l'Oise)

Le Conseil Municipal devra réaliser plusieurs études :

- sur la station d'épuration et le réseau d'assainissement,
- sur la réfection des trottoirs de la Place du Franc Marché et de la rue de Verdun avec acheminement pour les écoliers,
- sur l'extension des réseaux pour la zone de développement.

A cet effet, l'A.D.T.O. pourra être sollicitée.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à l'A.D.T.O pour l'année 2018.

PRIME POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la réunion de la commission pour les primes de fin d'année, Mr le Maire informe des conclusions de cette commission. Après débat, le Conseil Municipal fixe le montant des primes (12 voix pour à l'exception de la prime pour Monsieur Gabin MAYER : 11 voix pour et 1 abstention).

PROJET DE DELIBERATION SUR LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Le projet de délibération va être envoyé au comité technique paritaire du centre de gestion pour avis. Suite à cet avis, le Conseil Municipal délibèrera en conséquence pour une mise en place à partir du 1^{er} juillet 2018.

BIBLIOTHEQUE : DEVIS CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR ET DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois devis concernant le remplacement d'un ordinateur à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après étude des trois devis, a décidé de retenir la société Éric Alarme (Mise en service ADSL Réseau informatique) à LOUEUSE (60380) qui a présenté un devis descriptif et estimatif des installations pour un montant de 1 148€ TTC.

Le Conseil Municipal n'avait pas inscrit la somme au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification suivante du Budget Primitif 2017.

Section d'Investissement

Dépenses : Article 2183 Programme N° 270 : Ordinateur bibliothèque : + 1 148€

Dépenses : Article 2158 Programme N° 275 : Bibliothèque, fauteuils, mobilier : - 1 000€

Dépenses : Article 2151 Programme N° 282 : Zone économique les Vignes : - 148€

DECISION MODIFICATION AU BUDGET PRIMITIF 2017 CONCERNANT LA REMISE EN ETAT DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris la décision de procéder à des travaux sur l'orgue se trouvant dans l'église Saint-Martin de SONGEONS par délibération en date du 11 juillet 2017.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'établissement DECAVEL, facteur d'orgues à BERLAIMONT (59145) qui a présenté un devis descriptif et estimatif des travaux pour un montant de 4 015.40 € HT soit 4 818.48€ TTC.

Le Conseil Municipal avait inscrit la somme de 4 500€ TTC au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification suivante du Budget Primitif 2017.

Section d'Investissement

Dépenses : Article 2161 Programme N° 284 : Orgue : + 319€

Dépenses : Article 2151 Programme N° 282 : Zone économique les Vignes : - 319€

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

DECIDE

- d'attribuer au Receveur Municipal de Songeons une indemnité de conseil : six voix pour une indemnité de 300€, cinq voix pour l'indemnité totale, une voix contre.

DEVIS CONCERNANT LA CLOTURE SUR LA LIMITE SEPARATIVE ENTRE LE PARKING ET LE TERRAIN DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

Monsieur DUMARS présente deux devis de la SAS SERV'OISE concernant la fourniture et la pose d'une clôture:

- Le premier devis pour 3 696 € HT soit 4 435.20 € TTC

- Le second pour 2 926 € HT soit 3 511.20 € TTC

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le second devis de la SAS SERV'OISE pour un montant de 3 696 € HT soit 4 435.20 € TTC.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU – ANNEE 2016

Monsieur DUMARS donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau concernant l'année 2016. Ce rapport est consultable au secrétariat de mairie et dans les cadres d'affichage prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport pour l'année 2016.

Madame Isabelle DESHAYES regrette le manque d'informations sur les analyses ; il est indiqué que celles-ci sont affichées dans les cadres.

STATION-SERVICE : APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PETROLIERS

Mr DUMARS fait le point sur la distribution de carburant pour la station-service dont le marché public arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Mr DUMARS propose au Conseil Municipal de lancer un second appel d'offres pour la fourniture des carburants sans générique, du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019. Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée définie aux articles 27 et 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'appel d'offre sera dématérialisé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de lancement d'appel d'offres pour la fourniture des produits pétroliers.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à venir avec les entreprises les mieux disantes.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) : QUESTIONNAIRE SUR LES DOUZE POINTS ESSENTIELS

La seconde phase du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), est désormais commencée. Suite au questionnaire préliminaire conduit cet été par la C.C.P.V., douze points et éléments clés de discussions et de débats sont ressortis. Les 89 conseils municipaux sont aujourd'hui sollicités pour s'exprimer sur ces douze points repris dans le document joint à l'exposé des questions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et rend l'avis suivant :

	Point sur lesquels les communes sont invitées à s'exprimer	Notation de 0 à 4	Commentaires
1	« 6 personnes sur 10 ne veulent pas de règles d'urbanismes strictes pour les zones agglomérées »	2	Règles en Centre Bourg Patrimoine Ancien
2	« 83% souhaitent une protection du petit patrimoine »	4	
3	« 8 personnes sur 10 souhaitent un maintien d'une politique d'aménagement en cohérence avec la nature »	3	
4	« 7 personnes sur 10 intègrent les risques comme une priorité »	3	
5	« 72% des élus sont pour l'accueil de nouveaux habitants pour le maintien de la vie	3	

	locale »		
6	« 7 personnes sur 10 estiment importants la présence d'équipements publics facilement d'accessibles »	4	
7	« 9 personnes sur 10 jugent le numérique comme prioritaire »	3	
8	« La forme urbaine souhaitée partage les avis des élus à 50/50 »		
9	« Un quart des élus souhaitent diversifier le parc de logements »	2	Respect identité locale
10	« Plus de 60% des élus estiment qu'il serait intéressant de créer un axe structurant dans le prolongement de la déviation de Troissereux jusqu'au nord du territoire et de développer des liens avec Beauvais, Amiens et Rouen »	4	
11	« 8 élus sur 10 s'accordent sur le fait que le PLUI-H doit développer une vraie politique en faveur de la croissance verte, tout en maintenant l'industrie en place sur le territoire »	3	
12	« 70% des élus ne souhaitent pas poursuivre le développement des hyper et supermarchés sur le territoire »	0	
13	Autres remarques ou observations à formuler par le Conseil Municipal ?		

VALIDATION DE LA CONVENTION DE LA CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCPV : AIRE DE CAMPING-CAR

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de Camping-Cars sur la commune de SONGEONS.

Afin de permettre une réalisation synchronisée et coordonnée des travaux sur la partie communale et la partie communautaire, et conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la commune de Songeons souhaitent établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage, afin de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux à la CCPV. Il est donc proposé la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, ci-après annexée, qui précise les modalités techniques, administratives et financières de cet accord.

Cette convention implique que la CCPV procède au paiement de l'ensemble des travaux, puis facture à la commune les frais liés à la partie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix Pour et une voix Contre :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- approuve le projet de convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

Toutefois, certains postes sont à revoir, notamment :

- Fourniture et pose citerneau,
- Essai de pression,
- Chloration et analyse bactériologique.

COLIS DE NOEL

Mr le Maire informe que les colis seront livrés par le magasin Le Cellier de Jules de BEAUVAIS. Le Conseil Municipal établit la liste de distribution des colis de Noël 2017 auprès des personnes de plus de 65 ans. Une carte de vœux pour accompagner chaque colis sera préparée. La distribution est prévue entre le 15 et le 22 décembre 2017.

La répartition de la distribution est la suivante :

Lot n° 1 : rue Réquignard, rue Jean Touchard, place du Franc Marché, hameau de Riffin, rue du Grand Fossé – rue du Petit Pré – rue des Champs : 18 colis personne seule et 7 colis couple – Mrs Jean-Claude BAGUET et Jean-François GOMEZ.

Lot n° 2 : rue de Verdun, place du Général de Gaulle, place de la Halle, route de Morvillers – 33 colis personne seule et 4 colis couple – Mr Patrick DELANDE et Mme Isabelle DESHAYES

Lot n° 3 : rue du Maréchal de Boufflers, rue des Sorbiers – 17 colis personne seule et 7 colis couple – Mmes Pascaline HAMONIER et Sophie CHAUMEIL

Lot n° 4 : Impasse des Lavandières, route de Dieppe, impasse du Petit Pont, rue Simon – 14 colis personne seule et 14 colis couple – Mr François DUMARS et Mme Sophie FOUCAULT

Lot n° 5 : rue Crignon Fleury, rue des Prairies, rue du Château – 15 colis personne seule et 10 colis couple – Mmes Annick DUPONT et Isabelle POSTEL.

Lot n° 6 : rue de Séronville, hameau de Séronville, rue des Lunetiers, rue de la Laiterie, Rue les Près sous le Moulin – 9 colis personne seule et 10 colis couple – Mrs Philippe PICQUE et Robert MABILLOTTE.

Lot n° 7 : rue Amand, rue d'Hémécourt, rue de la Briqueterie, placette Normande, résidence des Sorbiers – Mrs Loïc TAPISSIER et Frédéric LANGLOIS - 28 colis personne seule et 9 colis couple.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Monsieur Nicolas BOURICHON, locataire Place du Général de Gaulle, a résilié son bail le 16 octobre 2017 et quittera donc se logement le 16 janvier 2018.

- Monsieur Florian PIONNIER, pizzaiolo, demande à passer le vendredi soir pour vendre ses pizzas. Le Conseil Municipal propose plutôt le lundi soir, en remplacement de l'ancien camion de pizza. Le droit de place sera 60€ par mois.

- L'association « SONGEONS ENSEMBLE » organise sa 4^{ème} édition de son cortège illuminé lors du marché de Noël du 9 décembre 2017, le matin de 10h00 à 12h00 et en fin d'après-midi de 17h30 à 19h30. Un point sera fait avec l'association concernant le parcours.

-Un appel d'offres pour une étude économique et de faisabilité des zones d'activités de la CCPV dont SONGEONS a été lancé par la CCPV. Résultat fin novembre 2017.

-La commune de GERBEROY, par délibération du 27 octobre 2017, donne son accord pour la création d'un parcours sportif. Une présentation des agrées sera faite à la commune de GERBEROY.

-Le Conseil Départemental a accordé à la commune de SONGEONS une subvention pour la poursuite des aménagements sportifs, pour la création d'une station-service communale, et pour la restauration d'œuvres à l'église.

-Pour la Ste Catherine, le ciné rural 60 organise la projection du film « l'intelligence des arbres », le samedi 25 novembre 2017 à la salle des fêtes de Crillon à 20h00.

Monsieur Robert MABILLOTTE informe le Conseil Municipal :

- Les architectes des bâtiments de France ne veulent pas que les bornes électriques soit de couleur verte.

Madame Pascaline HAMONIER effectue un compte-rendu de la réunion du SIVOS le vendredi 10 novembre 2017. Les communes rattachées ne souhaitent pas participer aux travaux d'entretien courants. Par contre elles sont d'accord pour participer à des travaux plus importants et ponctuels, en mettant leurs agents à disposition et à condition de prévoir un calendrier de ces travaux (Participation des agents communaux de chacune des communes).

Monsieur Philippe PICQUE informe le Conseil Municipal que les fleurs sont hautes dans la jardinière sur trottoir devant l'ancienne maison de Monsieur FRION et empêchent une bonne visibilité. Compte-tenu de l'état de la jardinière, celle-ci sera enlevée.

Monsieur Philippe PICQUE informe également le Conseil Municipal qu'aura lieu le dimanche 26 novembre 2017 la foire aux harengs organisée par la clique des pompiers, de 9h00 à 14h00 sous la Halle.

Madame Isabelle DESHAYES signale au Conseil Municipal de la mousse sur la rivière au niveau du Moulin, rue de la Laiterie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des volontaires veulent participer à la mise en place de la journée du samedi 16 décembre 2017 pour l'arbre de Noël. Mesdames DUPONT, FOUCAULT, et HAMONIER se proposent pour la journée, Monsieur Loïc TAPISSIER également, puis Monsieur le Maire et Monsieur PICQUE se proposent pour l'après-midi.

Mme Sophie Foucault rappelle l'organisation du Noël de la commune le samedi 16 décembre 2017.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que plusieurs candidatures sont parvenues concernant le poste de secrétaire de Mairie, et que deux candidatures sont intéressantes.

La séance est levée à 23 heures 35 minutes.

La prochaine séance aura lieu le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30.